

SOGEC LAIR

Société Anonyme au capital de 2.900.000 euros
Siège social : 7, avenue Albert Durand
31700 Blagnac
335 218 269 R.C.S. Toulouse

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS
ET DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 MAI 2014

Je soussigné(e),

MME Nom
MLLE
M. Prénom

Adresse
.....

Adresse
électronique

Propriétaire de actions¹ de la société SOGECLAIR

Demande l'envoi de documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2014 tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce par voie postale.

Fait à , le 2014
Signature

¹ Joindre une attestation d'inscription en compte pour les actionnaires au porteur.

Cette demande est à retourner à :
SOGEC LAIR
Zone Aéroportuaire
7, avenue Albert Durand – BP 20069
31703 BLAGNAC

Avis

Conformément à l'article R. 225-88, alinéa 3, du Code de commerce, les propriétaires d'actions nominatives peuvent par une demande unique obtenir de la société l'envoi des documents de renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail), ainsi que, le cas échéant, l'adresse électronique. A cet égard, il est précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente-cinq (35) jours au moins avant la date de l'insertion de l'avis de convocation mentionné à l'article R. 225-67, soit par voie postale, soit par voie électronique.

Cette demande est à retourner à :
SOGCLAIR
Zone Aéroportuaire
7, avenue Albert Durand – BP 20069
31703 BLAGNAC